

RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN & RURAL

23-5

Revitalisation des centre villes et centre bourgs

Sens de l'action régionale	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'attractivité du centre-ville pour favoriser le lien social et la dynamique touristique le cas échéant Favoriser les démarches globales en faveur de la dynamisation des centres urbains qui renforcent différentes fonctions urbaines (logements, commerces, espaces publics, activités économiques, services au public,...) Accompagner les solutions adaptées au tissu urbain : reconquête du bâti existant, renouvellement urbain,...
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un programme urbain global et partenarial sur le centre-ville conçu par une ingénierie qualifiée (urbanistes,...)
Contenu	<p>Ingénierie externalisée pour construire un projet urbain global du centre-urbain</p> <p>Reconquête du « foncier » :</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquisitions foncières/immobilières destinées à la démolition Démolitions Reconquête de friches (selon le cadre de référence 23-1) <p>Aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement d'espaces publics (selon les modalités du cadre de référence 23) Viabilisation préalable à la construction d'une offre de logements sociaux <p>Renforcement de l'attractivité du bâti existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Acquisition-réhabilitation de logements sociaux (selon les modalités des cadres de référence 24 voire 24-1 acquisition-réhabilitation pour des meublés pour jeunes) Réhabilitation thermique de logements sociaux selon le cadre de référence 27 <p>Dynamisation commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> Intervention publique sur le commerce de proximité (selon cadre de référence 21) ou pour créer des boutiques éphémères Développement d'outils numériques nouveaux et collectifs pour rendre visible l'offre commerciale, artisanale ou alimentaire (mobilisation du dispositif A VOS ID) <p>Solutions alternatives à la voiture (cadre de référence 30-1)</p> <p>Réintroduction d'activités économiques ou sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> Expérimentation/lancement de tiers lieux (mobilisation du dispositif A VOS ID)
Maîtres d'ouvrage	Communes, EPCI, SEM, EPFL, Organisme HLM,...
Financement régional	<ul style="list-style-type: none"> Ingénierie externalisée : 80 % Acquisitions foncières, immobilières : 40 % Viabilisation préalable à la construction d'une offre de logements sociaux : 30 % <p>Subvention minimum 2 000 €</p>
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du projet global (note technique et plan) Tout projet dont le coût total est supérieur à 500 000 € HT doit prévoir une clause d'insertion ou appel à une entreprise d'insertion représentant a minima 5% des heures travaillées
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'emplois créés Nombre d'heures travaillées en insertion et nombre total d'heures travaillées Nb d'Ha artificialisés